Prendre Son Temps

Bulletin SNU
des retraités de **Pôle Emploi**

numéro 17 - dec 2010

snU. PÔLE EMPLOI FSU

Pour nous écrire
43, 45 rue de Javel 75015 Paris
adresse mail
prendre son temps@laposte.net
Notre site: www.snutefi.org

En résumé

- Un courrier du SNU PE FSU et du secteur «retraité».Page 2
- Pas de retraite sexuelle ... Page 2
- Automédication et autotests : Page 3
- Seuils d'exonération CSG et CRDS Page 3
- Florilège de dessins Page 4
- La principale crainte des Français ... la perte d'autonomie Page 4
- Le billet d'Anne : Page 4

Pour vous abonner:
prendresontemps@laposte.net
Donnez plutôt une adresse mail **PERSO** sinon les retours sont importants, car les boites pleines des agences ... **refusent d'en recevoir plus.**
Soyez aimables de nous donner quelques infos sur vous: région, année de départ en retraite, postes occupés, etc.
Merci d'avance, ça nous aide!

Victoire à la Pyrrhus?*

*Une victoire à la Pyrrhus est une victoire dont le coût est dévastateur pour le vainqueur.

La loi sur les retraites est promulguée et pourtant la bataille est loin d'être terminée et chacun le sait. Le passage devant le parlement et le conseil constitutionnel n'est qu'un épisode et la promulgation un autre Il reste quelques occasions pour exprimer le refus de cette casse de la retraite. À plus d'un titre cette mobilisation est exemplaire : sur le fond et sur la forme.

Sur le fond.

On dit que le financement du régime par répartition ne serait pas assuré ce qui est faux La taxation des plus values des spéculations et aussi des profits, la simple récupération d'une partie des exonérations diverses dont se gavent les entreprises du CAC 40 et qui représentent plus de 70 milliards d'€uros annuel, suffirait. Mais il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Et ce gouvernement ne veut rien entendre. On dit aussi que la dette provenant de la crise des subprimes plombe le budget et que les agences de notation nous déclasseraient ce qui revient à dire que nous payerions, avec la loi sur les retraites dont 80% du coût est payé par les salariés, le renflouement des banques. Franchement ce n'est pas aux salariés de renflouer les banques qui d'ailleurs font des bénéfices records cette année.

Depuis mai dernier le gouvernement pratiquait un simulacre de négociation ou la seule réponse était non quand ce n'était pas le silence. Une campagne de propagande avançait des «contre-vérités» si on est poli. Des mensonges pour parler clair. Faire payer par les salariés les turpitudes de la spéculation financière est profondément injuste. Les millions de manifestants des nombreuses journées de septembre octobre et novembre, soutenus largement par la majorité des Français, ont clairement exprimé qu'ils ne voyaient dans cette réforme de Sarko «bling bling» qu'une injustice au service des plus riches.

Sur la forme.

Sarkosy pensait gagner cette bataille contre les salariés, les jeunes et les femmes les «doigts dans le nez», à la Thatcher, en écrasant les syndicats et tout le monde ouvrier. Son arrogance sur les grèves (dont disait-il on ne voyait plus les d'effets) exprimait son mépris des organisations syndicales. Il a reçu la réponse qu'il méritait, la loi est passé certes mais son rejet est patent et l'avenir a toutes les chances de le démontrer.

À Pôle Emploi.

À Pôle Emploi l'annonce de la suppression de 1800 postes, 300 CDI et 1500 CDD, a accentué la mobilisation sur les conditions de travail (la taille des portefeuilles de DE dépasse souvent les 200 alors que l'objectif est de 60) mais aussi pour la titularisation des CDD (environ 4 000) et pour garantir un accueil de qualité digne d'un service public. Sans oublier une inorganisation, et une pression des chiffres qui en rajoutent au stress permanent. Toutes ces choses ont été mises en lumière dans plusieurs émissions de télévision. Ils étaient 2500 à manifester devant la DG le 9 novembre dans une ambiance festive et chaleureuse. La réponse de la DG : des CRS et des gendarmes mobiles et une entrevue négative qui entraînera certainement d'autres actions. La section retraitée du SNU a soutenu cette initiative intersyndicale y compris financièrement. Nous continuons la lutte pour la reconnaissance des retraités pour le droit aux ASC et la prise en charge de la mutuelle ou, auprès des élus, sur la prise en compte de la dépendance et de la santé.

Le changement de gouvernement ne nous rassure pas. Nous continuons la lutte pour la reconnaissance des retraités à P.E. , pour le droit aux A.S.C. et la prise en charge de la mutuelle et auprès des élus, pour la prise en compte de la dépendance, et de la santé.

Prendre Son Temps
n° 17 décembre 2010

Un courrier du SNU PE FSU et du secteur «retraité».

Aux Présidents, Secrétaires et élus des Comités d'Établissement et du Comité Central d'entreprise de Pôle Emploi,

Aux organisations syndicales de Pôle Emploi,

Au lendemain de la grande mobilisation de l'ensemble des organisations syndicales sur les retraites, avoir une pensée spéciale pour les retraités de Pôle Emploi nous semble la moindre des choses.

Maintenant que, dans l'établissement, l'ensemble des structures représentatives du personnel et de leurs commissions sont partout en place, certaines réalisations voient le jour notamment dans les domaines des activités sociales et culturelles. Or si les actifs sont pris en compte, curieusement les retraités sont les grands oubliés.

Tout ceci est en contradiction totale avec un minimum de reconnaissance par rapport au travail accompli et avec une véritable solidarité intergénérationnelle. L'ANPE et les Assedic, certes dans des registres différents, l'avaient compris en ouvrant aux retraités l'accès à l'ADASA (pour les ex ANPE) ou comme a su le faire à certains moments le FNOSP (pour les ex Assedic). Tout ceci était le fruit des luttes importantes des différents personnels soutenus par l'ensemble des organisations syndicales.

Pourquoi ce qui semblait hier évident à ces dernières semble paraître saugrenu aujourd'hui à la majorité d'entre elles ? Quelques régions courageuses ont estimé qu'il y avait là une anomalie et ont commencé à réfléchir à des solutions permettant de prendre en compte les retraités. Mais des progrès vraiment significatifs ne pourront être accomplis que si l'ensemble des structures représentatives du personnel de Pôle Emploi, notamment les élus des CE, prend à bras-le-corps cette question.

C'est pourquoi, nous vous invitons à lui consacrer une de vos prochaines réunions. Défendre nos retraites est impératif, mais nous intéresser aussi aux retraités qui nous sont les plus proches par leur passé professionnel nous semble également indispensable. La solidarité n'est pas un principe creux mais doit s'incarner dans des réalisations concrètes le plus près possible du terrain. Les choix budgétaires pour 2011 sont en cours : il est donc encore temps de prendre position : par exemple la possibilité pour les retraités d'avoir accès aux aides pour les vacances et les voyages, et à titre provisoire, de bénéficier de l'aide à la mutuelle sur la base de l'ancienne participation du FNOSP.

Partir en retraite représente déjà une perte importante de pouvoir d'achat. N'aggravons donc pas encore les choses.

Ensemble, pour plus de solidarité, tout est possible.

La secrétaire générale du SNU Pôle Emploi FSU **Colette PRONOST** et pour le secteur retraités du SNU Pôle Emploi FSU **André MOMEIN**, le 24 septembre 2010

Ont participé au n°17 de PST: Joseph Gabriac, André Momein, Anne Larbre et Claude Kowal.

Le sommaire (et le travail de correcteur) sont réalisés par le secteur retraités du SNU.

Pas de retraite sexuelle dans le royaume nordique

selon agevillage.com

Décomplexés actifs et plutôt en forme, les «jeunes couples» de seniors, engagés dans une deuxième, voire troisième union, sont légions en Suède, relate le magazine Géo dans son n° d'Août 2010 consacré à l'amour dans le monde.

Plus largement, les Suédois âgés de 70 à 75 ans qualifient leur vie sexuelle de très heureuse.

Les plus de 70 ans se disent en Suède «Heureux sexuellement !» apprend-on dans cet article. Un professeur de gériatrie explique que depuis 40 ans «on sonde le moral des 70-75 ans par une étude unique au monde par son exhaustivité». En 30 ans la proportion des seniors affirmant continuer à avoir des relations sexuelles a atteint 68 % chez les hommes mariés, 56 % chez les femmes mariées et 54 % chez les hommes célibataires (contre respectivement 52 %, 38 % et 30 % en 1971).

Les seniors déclarent être sexuellement actifs au moins une fois par semaine, selon cette étude, précise l'article. La génération qui arrive aujourd'hui à la retraite a pu bénéficier dès 1955 d'un programme scolaire appelé «l'éclairage sexuel».

Une éditrice indique avoir lancé plusieurs magazines féminins à succès destinés aux lectrices d'âge mûr pour changer le regard sur les plus de 50 ans selon lequel «on ne serait plus bonne à rien, ni au travail, ni au lit à partir de cet âge». Elle y prodigue des «conseils coquins» pour réveiller les désirs.

«Encourager les sexas à rester sexy, l'État s'y emploie aussi», lit-on. La Suède est en effet un des pays les plus vieux d'Europe (17,3 % de plus de 65 ans). Pour éviter de faire exploser les dépenses de santé, le gouvernement et les collectivités locales ont beaucoup investi, depuis les années quatre-vingts pour que les seniors vieillissent bien et chez eux.

Le modèle scandinave (Suède, Danemark, Norvège) du maintien à domicile applique avec constance un principe de base selon lequel «le soin des personnes âgées incombe aussi à l'État et pas seulement à la famille», rappelle l'article qui précise également que la Suède consacre 3 % de son PIB aux personnes âgées en perte d'autonomie contre 0,5 à 1,5 % dans les autres pays développés, selon une étude de l'OCDE de 2005. Les aides, sans condition de ressources, prennent la forme de services plutôt que d'argent. Outre les services plus traditionnels de portage de repas … les municipalités ont mis en place des «patrouilles d'assistance, jour et nuit».

Des maisons de retraite pas comme les autres. Enfin, est-il indiqué, lorsqu'une personne ne peut plus rester chez elle, «tout est fait pour ne pas couper les seniors du reste de la société et pour que leur vie, y compris intime, puisse ressembler à celle d'avant».

À titre d'exemples à Stockholm, dans l'une d'elle, des étudiants qui se destinent aux métiers des soins logent au rez-de-chaussée et peuvent ainsi aller travailler dans les étages où résident les seniors. Un bémol toutefois: le risque de remise en cause de ces acquis sociaux avec l'arrivée récente de la droite en Suède.

Prendre son Temps
n° 17 décembre 2010

Automédication et autotests : danger, risque d'arnaque ou les deux?

Aujourd'hui, 80% des Français pratiquent l'automédication, c'est-à-dire la prise de médicaments sans ordonnance (ou d'anciens conservés) sans consulter le médecin sur leur utilité.

En 1991, le ministère de la santé de l'époque invitait à freiner la consommation de médicaments avec le slogan suivant : «Le médicament n'est pas un produit comme un autre. Ça ne se prend pas à la légère». Mais aujourd'hui l'automédication est clairement encouragée. Pourquoi? Tout simplement parce qu'elle signifie moins de visites chez le médecin et donc moins d'ordonnances. Le tout générant moins de remboursements et donc des économies pour l'Assurance maladie. Mais la consommation de médicaments ne diminue pas pour autant, bien au contraire et tout ce que le patient consomme sans ordonnance, il le paye entièrement de sa poche.

Actuellement environ 300 produits sont en accès libre depuis les antalgiques et autres paracétamol jusqu'à l'aspirine. Pour certains qui ont fait leurs preuves depuis longtemps, combien qui ne servent à rien. Près de la moitié d'entre eux, selon un membre de l'Académie de Médecine, seraient même à déconseiller d'une part parce qu'ils ont démontré leur inefficacité et d'autre part parce que certains peuvent provoquer des effets indésirables, digestifs ou autres. Par exemple : contre les maux de gorge, on a souvent recours à des médicaments contenant des antiseptiques alors que dans 90% des cas c'est un virus qui est à incriminer. De même les médicaments contre les jambes lourdes sont bien moins efficaces que les bas de contention qui, prescrits par un médecin, sont remboursés par l'Assurance maladie.

Surdosages et Interférences.

Autre risque, le surdosage soit que l'on dépasse les doses autorisées, soit que les documents pris contiennent des substances interférant avec d'autres médicaments pris de par ailleurs. Le paracétamol, par exemple, qui est un bon médicament contre la fièvre et les douleurs, peut causer de graves atteintes au foie si les prises dépassent 4 grammes par 24 heures.

On pourrait éviter une partie de ces risques si une bonne information à destination du public était mise en place. Or une telle information n'existe pas ou est très difficilement accessible. Certes, on peut toujours demander conseil à son pharmacien mais ce dernier, bousculé par sa clientèle, ne pourra jamais donner que des informations souvent incomplètes comme le confirme une enquête réalisée par le magazine «Que Choisir» en mars 2009. Pourtant l'Ordre des pharmaciens a mis en place un outil informatique appelé «dossier pharmaceutique» (DP) permettant de connaître la liste des médicaments achetés par un patient au cours des 3 derniers mois, à condition que ce dernier l'ait demandé. Le pharmacien est ainsi en mesure d'informer le patient sur les risques et interférences possibles, d'où l'intérêt de prendre un professionnel soucieux de jouer pleinement son rôle de conseil. Mais rien ne remplacera une consultation médicale en bonne et due forme.

Plus Grave.

Dans le même ordre d'idées, le marché des tests de dépistage (ex. VIH, fertilité masculine, génétique etc.) est en pleine expansion sur internet. Désormais, n'importe qui peut s'auto-analyser sans recourir à un médecin. Actuellement est même à l'étude au Japon un test consistant à poser une main sur un écran pour obtenir un bilan de santé complet. S'agit-il d'un progrès ou d'une arnaque? En fait, selon des médecins spécialisés, ces autotests, véritable manne commerciale, pèchent en général par leur rapidité et leurs résultats peu précis donc difficiles à interpréter ce qui peut générer des angoisses fortes chez leurs utilisateurs. Rien ne peut remplacer ceux réalisés par le médecin prenant le temps nécessaire et qui est en capacité d'interpréter correctement un résultat et ensuite de donner des conseils utiles. En France, d'ailleurs, le Comité Consultatif National d'Éthique s'est opposé en 2004 à la commercialisation des tests de dépistage du VIH et des tests génétiques notamment en raison de leur manque de fiabilité. De son côté, la Société Française de Génétique Humaine s'insurge contre ces tests génétiques «sans valeur scientifique».

Ces autotests ne sont bien sûr pas à confondre avec ceux délivrés en pharmacie et permettant de suivre l'évolution d'un traitement en accord en général avec le médecin traitant. Ils s'inscrivent souvent dans une démarche d'éducation et de prévention.

On le voit, le libéralisme à tout crin ne s'embarrasse pas de précautions déontologiques et fait feu de tout bois pourvu que cela rapporte rapidement le maximum d'argent. Restons donc vigilants et soyons des défenseurs avertis des prescriptions médicales.

Seuils d'exonération de la CSG et de CRDS

Nombre de part pour le calcul de l'impôt sur le revenu	Résidence en métropole	Résidence dans les DOM (sauf Guyane)	Résidence en Guyane
1	9876	11686	12219
1,25	11195	13082	13901
1.5	12513	14447	15583
1,75	13832	15796	16962
2	15510	17114	18220
2,25	16469	18433	19539
2,5	17687	19751	20857
Par demi part sup.	2637	2637	2637
Par quart de part sup.	1319	1319	1319

La caisse nationale d'assurance maladie vient de publier une circulaire fixant les nouveaux seuils d'exonérations de la CSG et de la CRDS applicables aux pensions de retraite. Les conditions d'exonération sont liées à la situation d'imposition des retraités. Les retraités dont le revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'impôt pour 2010 est inférieur ou égal au seuil de revenus indiqués dans le tableau ci contre ne sont pas assujettis à la CSG et à la CRDS.

Prendre Son Temps
snU. PÔLE EMPLOI FSU
n° 17 décembre 2010

Humour, humour : Florilège de dessins et de photos vues dans la presse.

La principale crainte des Français concernant le vieillissement c'est la perte d'autonomie

Selon un sondage Ipsos d'octobre 2010 pour l'Agence nationale des services à la personne, 56% des Français situent la perte d'autonomie à la première place de leurs craintes relatives à la vieillesse, loin devant la peur de manquer d'argent (29%) ou la solitude et l'isolement (13%). Ce classement se retrouve dans l'ensemble des catégories sociales. Chez les moins de 35 ans qui sont frappés de plein fouet par la crise économique, 43% craignent la perte d'autonomie alors que 37% craignent le manque d'argent. Même les personnes ayant les revenus les plus bas sont d'accord pour mettre la perte d'autonomie au premier plan.

Une telle crainte ne signifie pas que les Français sont préparés à affronter la perte d'autonomie. Ils ne sont que 15% à s'estimer en mesure de faire face «facilement» à la perte d'autonomie pour eux-mêmes ou pour un de leurs proches.

Dans ce contexte, le service à domicile est privilégié. Neuf sur dix envisagent de faire appel à ces services au cas où ils se trouveraient dans une telle situation mais pas à n'importe quel prix, certains critères devant être respectés : 35% pour la qualité de la prestation, 25% par l'expérience de l'intervenant, 11% le coût de la prestation et 9% la proximité géographique.

On le voit, les Français connaissent bien les grands enjeux de société liés à la vieillesse. On ne peut que souhaiter qu'ils prennent de plus en plus conscience de leurs véritables intérêts et qu'ils défendent bec et ongles une prise en charge de l'autonomie dans le cadre du système de solidarité de notre sécurité sociale, à l'exclusion de tout recours à des solutions d'assurances privées qui se tiennent en embuscade.

Le billet de Anne

Une réforme qui lèse les femmes

La question de la retraite des femmes est désormais au cœur des revendications. Les inégalités hommes/femmes face à la retraite sont criantes, et la réforme actuelle risque de les aggraver.

- 44 % des femmes valident une retraite complète, contre 86 % des hommes.
- 76 % des bénéficiaires du minimum vieillesse sont des femmes.
- Les femmes partent à la retraite à 61,5 ans, contre 60,1 ans pour les hommes.
- 21 % des salariées femmes sont contraintes de liquider leur droit à la retraite à 65 ans, contre 13 % des hommes. Vont-elles désormais devoir attendre 67 ans ?

Ces inégalités entre hommes et femmes ont trois explications liées à la vie professionnelle ou familiale :

- Les carrières des femmes sont interrompues plus souvent pour congés parentaux, CDD, chômage, etc. …
- Les femmes sont souvent à temps partiel.
- Leurs rémunérations restent, à qualification égale, inférieures à celles des hommes.

La réforme en cours, qui propose de faire reculer l'âge de départ à la retraite à taux plein de 65 à 67 ans, aggrave la situation.

Alors n'hésitons plus.

L'article 11 de la Constitution ayant été révisé en 2008, il y a moyen de contraindre le Président de la République de proposer un référendum sur les retraites, à condition que ce référendum soit proposé par 1/5 des parlementaires, eux-mêmes soutenus par 1/10 des électeurs (nous).

SOIT 4,4 millions de signatures. La mobilisation rend l'objectif réalisable ! À la date de la publication du N° 17 de PST il y a déjà 252 000 signatures et cela grossit à vue d'oeil.

Pour mémoire, même si la réforme des retraites vient d'être adoptée par le Sénat et l'Assemblée Nationale, la loi peut ne **pas** être appliquée.

Il est encore temps de tout mettre en œuvre pour s'opposer à cette réforme des retraites.

Voici donc le lien pour signer cet appel : **http://www.referendumretraites.org/**